

Conseil municipal du Vendredi 20 mars 2026
20H30 - Mairie de Montrollet
Salle Jean BUISSON

Présents, les Conseillers municipaux : SAVY Benoît, BOUTAUD Céline, SERAFINI Bruno, BOUROTTE Lætitia, BUISSON Michel, JEAN Olivier, LAUR-MICHAUD Mélanie, CHATENET Alice, COX Norman, VAN MALDEGHEM Sébastien, TACHARD Floriane.

Absent(s) non excusé (s) : néant

Excusé(s) : néant

Pouvoir(s) : néant

ORDRE DU JOUR

Installation du Conseil municipal

Sous la présidence de Norman COX, conseiller municipal le plus âgé, le Conseil municipal s'installe. Il fait l'appel des conseillers nouvellement élus et les déclare installés dans leur fonction. Il vérifie que le quorum soit bien atteint et nomme un secrétaire de séance en la personne de Céline BOUTAUD.

Il demande instamment s'il existe un candidat au poste de Maire. Benoît SAVY propose sa candidature en mentionnant ses intentions en termes de gouvernance pour le mandat à venir. Après sa prise de parole, il est procédé au scrutin à bulletin secret. Benoit SAVY, ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire avec 11 voix sur 11 suffrages. Le Maire nouvellement intronisé remercie l'ensemble du Conseil municipal pour les marques de confiance portées à son endroit.

Création des postes d'adjoints.

Le Maire indique au Conseil municipal que le nombre de postes d'adjoints pour la commune de Montrollet est plafonné à 3. Il souhaite en créer deux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Élections des adjoints

Le Maire rappelle au Conseil municipal les missions et les engagements qui seront ceux des conseillers qui prendront la responsabilité des postes de Maire-adjoint. A l'issue de l'allocution, le Maire propose la candidature au poste de Premier Adjoint de Céline BOUTAUD et au poste de Deuxième Adjoint de Bruno SERAFINI. La liste est ainsi constituée. Après une courte prise de parole, il est procédé au vote à bulletin secret. Céline BOUTAUD et Bruno SERAFINI, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus respectivement premier et deuxième Adjoint avec 11 voix sur 11 suffrages.

Indemnités de mandats des Maire et Adjoints.

Le Maire précise au Conseil municipal que l'article L.2123-23 du CGCT applique par principe le taux maximal à l'indemnité du Maire sauf exception prévue par le Conseil municipal sur la demande du Maire. Il est réputé exercer sa fonction dès son élection, le Conseil municipal n'a donc pas besoin de délibérer sur cette indemnité perçue sans délais. Le barème indiciaire pour une commune de moins de 500 habitants est de 28,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Une évolution réglementaire du taux reste possible dans le mandat.

Néanmoins, le Conseil municipal doit délibérer pour entériner le montant des indemnités des Adjoints. Le Maire propose que ces indemnités soient fixées au barème indiciaire pour une commune de moins de 500 habitants de 10,89% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Délégations consenties par le Conseil municipal au Maire.

Le Maire présente au Conseil municipal un certain nombre de délégations qui pourraient lui être consenties afin de fluidifier la gouvernance et certaines opérations budgétaires. Il rappelle que bien évidemment, toutes les informations sur l'exercice de ces délégations seront transmises aux membres du Conseil municipal. Il précise que les délégations qui ne sont pas en accord avec les compétences de la commune ont été mises de côté ainsi que celles qui ne sont pas en adéquation avec les principes de gouvernance de la commune depuis 2014. Le Maire indique en effet que le Conseil municipal doit rester maître des décisions les plus importantes pour la gestion communale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Désignation des référents et délégués municipaux

Le Maire présente au Conseil municipal l'ensemble des représentations et des délégations à pourvoir pour le Conseil municipal.

Concernant les délégations :

Communauté de communes de Charente Limousine - Titulaire : Benoît SAVY – suppléant : Céline BOUTAUD
Syndicat d'Eau Potable du Nord Est Charente - Titulaire : Céline BOUTAUD - Suppléant : Benoît SAVY
Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz - Titulaire : Benoît SAVY - Suppléant : Bruno SERAFINI
Syndicat de la Fourrière Départementale - Titulaire : Lætitia DEBRAS-BOUROTTE - Suppléant : Mélanie LAUR-MICHAUD

Charente-Eaux – Titulaire : Benoît SAVY - Suppléante : Alice CHATENET

Agence Technique Départementale - Titulaire : Olivier JEAN - Suppléant : Bruno SERAFINI

Syndicat AGEDI – Titulaires : Céline BOUTAUD - Suppléant : Bruno SERAFINI

Concernant les référents :

Calitom - Bruno SERAFINI

Défense - Bruno SERAFINI

Laïcité – Floriane TACHARD

Tempête - Olivier JEAN

Canicule et Grand Froid – Floriane TACHARD & Mélanie LAUR-MICHAUD

Risque Sanitaire - Céline BOUTAUD & Lætitia DEBRAS-BOUROTTE

Handicap - Lætitia DEBRAS-BOUROTTE

Défense Incendie - Bruno SERAFINI

Ecole de Brigueuil - Céline BOUTAUD – Sébastien VAN MALDEGHEM suppléante Floriane TACHARD.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Validation du nombre de membres au CA du CCAS

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il souhaite inscrire dans la continuité le nombre de membres du CCAS comme suit : 4 élus plus 4 cooptés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Désignation des membres au CA du CCAS

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la moitié des membres du CA du CCAS sont élus par le Conseil municipal. Céline BOUTAUD, Bruno SERAFINI, Lætitia DEBRAS-BOUROTTE et Floriane TACHARD font acte de candidatures. Le Conseil municipal procède au vote et les quatre candidats sont élus à l'unanimité. Le Maire propose au Conseil municipal de nommer les 4 autres membres comme suit : Marie-Claire CHENE, Bernard POUVRAUD, Lindsay COX et Marion DOS SANTOS.

Remise et lecture de la Charte de l'Elu local.

Le Maire propose au Conseil municipal de prendre connaissance de la charte de l'élus. Il en indique les points fondamentaux et encourage tous les conseillers à la lire très attentivement et à s'y référer autant que de besoin. Il rappelle qu'une charte sera cosignée lors du prochain Conseil municipal pour entériner l'engagement de chacun des membres de l'équipe dans la gestion municipale.

Questions & informations diverses

Organisation des groupes de travail.

Le Maire demande au Conseil municipal de valider l'organisation en groupes de travail réunissant plusieurs thématiques sous la responsabilité d'un élu. Ces groupes constitués autour des Maires et Adjointes prendront en charge le travail préalable à certaines décisions du Conseil municipal. Il les présente comme suit :

Finances : Benoît SAVY

Communication : Céline BOUTAUD

Animation : Bruno SERAFINI

Bâtiment, travaux, Voirie : Benoît SAVY

Il mentionne que chaque responsable de groupe devra mettre en place une méthode de travail afin que la participation la plus active des Conseillers municipaux puisse être atteinte.

Animation des projets participatifs :

Le Maire demande au Conseil municipal de valider la nomination de responsables Maire et Adjointes des projets participatifs à l'œuvre sur la commune.

Marché de Producteurs : Bruno SERAFINI

Plan bocager municipal : Benoît SAVY

Verger municipal et solidaire : Benoît SAVY

Rucher municipal : Céline BOUTAUD

Nomination des référents de zone sur la commune.

Le Maire décrit au Conseil municipal le dispositif mis en place depuis 2017 concernant le lien de proximité entre les élus et les citoyens. En effet, pour créer une véritable proximité entre les citoyens et les élus, des référents ont été nommés dans 8 zones de la commune. Ils doivent être les interlocuteurs privilégiés des habitants en cas de besoin. Une fois par an, les habitants d'une zone se réunissent pour instaurer un dialogue direct entre les habitants, le référent et les maire et adjoints. Cette organisation mise en place lors du dernier mandat ayant fait ses preuves en termes de démocratie locale, le Maire propose de la prolonger en nommant des référents de zone. Il propose donc :

Zone 1 : Métairie de l'Aiguée, L'Aiguée, la Borderie, Beaubost

Référent : Sébastien VAN MALDEGHEM

Zone 2 : La Plégerie, la Brégère, La petite Plégerie

Référent Norman COX,

Zone 3 : Le Robadeau, le Breuil

Référent Alice CHATENET

Zone 4 : La Grange Rouge, Les Assieux, Le Puy Mérigout, le Château, Lauzille,

Référent Floriane TACHARD

Zone 5 : Le Devais

Référent Mélanie LAUR-MICHAUD

Zone 6 : La forge du bois Belet, Les Ribières, l'Oliverie, La Fontenille, Montbazet,
Réfèrent Michel BUISSON,

Zone 7 : Démorange, Pluyant, le Pont du Rivaud
Réfèrent Olivier JEAN,

Zone 8 : Le Bourg
Réfèrent Laetitia BOUROTTE,

Constitution de la commission d'Appel d'Offres :

Le Maire demande au Conseil municipal de valider la constitution de la commission avec comme titulaires : Bruno SERAFINI, Céline BOUTAUD, Sébastien VAN MALDEGHEM et comme suppléants : Olivier JEAN, Alice CHATENET et Michel BUISSON.

SAVY Benoît - Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h55.

BOUTAUD Céline - Secrétaire de séance.

